

Customs Associates Ltd

Etude sur la concurrence entre les boissons alcooliques

Compte-rendu final - Février 2001

Chapitre 1 – Introduction et généralités

1.1 Introduction

Ce compte-rendu décrit les recherches effectuées dans le cadre de cette étude et les résultats obtenus. Il présente le résultat de nos analyses auprès des états membres avec le concours des administrations des impôts indirects en association avec divers organismes commerciaux et différentes ressources mises à notre disposition.

1.2 Objectif de l'étude

L'étude vise à produire un compte-rendu détaillé sur la concurrence au sein de l'Europe entre la bière, le vin, le vin pétillant et autres boissons fermentées pétillantes ou non, des produits intermédiaires et des spiritueux afin d'assister la Commission à accomplir ses obligations en vertu de l'Article 8 de la Directive CEE/92/84.

1.3 Contexte de l'étude

L'étude a examiné les six domaines suivants :

- *L'envergure de la concurrence au niveau des prix qui existe entre les diverses catégories de boissons ;*
- *Les effets généralisés des taux minimum stipulés dans la Directive et des taux réellement appliqués dans les Etats membres sur la consommation des diverses catégories de boissons alcoolisées, et en particulier, des boissons concurrentielles ;*
- *Les effets particuliers des taux réellement appliqués dans les Etats membres sur la concurrence entre les diverses catégories de boissons par rapport aux achats transfrontaliers effectués par les particuliers et au commerce transfrontalier illégal de marchandises dédouanées. A cet effet, l'étude devrait concentrer ses recherches sur quatre Etats membres – le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède et la Belgique ;*
- *L'évolution de la consommation de boissons assujetties à divers taux ;*
- *Les causes de cette évolution ;*
- *L'influence des taxes sur cette évolution.*

Tous ces domaines ont été examinés de manière générale pour l'ensemble de la Communauté, mais également pour chaque Etat membre.

1.4 La manière dont nous avons procédé

Nous avons suivi le plan de travail formulé dans la proposition d'origine du contrat. En premier lieu, nous avons examiné les documents existants sur la question. Ceci apparaît dans notre compte-rendu initial déjà remis à la Commission. Nous avons ensuite désigné une méthodologie pour pouvoir analyser les données que nous avons obtenues. Cette méthodologie est présentée dans l'Annexe J.

Ensuite, nous avons rassemblé les données nécessaires à cette étude.

- Nous avons écrit aux administrations des impôts indirects de chaque état membre en leur demandant de nous envoyer diverses données nécessaires ;
- Nous nous sommes rendus auprès des administrations des impôts indirects au Royaume-Uni, en Suède et au Danemark ;
- Nous avons écrit à d'autres services gouvernementaux en Belgique pour leur demander des informations, étant donné que l'administration des impôts indirects ne possède pas toutes les données ;
- Nous avons écrit aux Associations commerciales européennes et nationales (des vins, bières, spiritueux et cidres) en leur demandant de nous fournir diverses informations.
- Nous avons également rencontré un certain nombre d'associations pour leur expliquer l'envergure de l'étude et avoir leur opinion :
 - BLRA (Association des brasseries & débits de boissons)
 - Scotch Whisky Association
 - Gin & Vodka Association
 - CBMC (Confédération des brasseries du Marché Commun, dite aussi les brasseries d'Europe)
 - Association des brasseries suédoises
 - Association des vins & spiritueux

Nous avons obtenu des données sur les taux des impôts indirects et la consommation de certains états membres, mais pas tous. Nous avons reçu des informations très détaillées pour l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède. Nous avons eu des informations plus succinctes pour la Grèce et le Portugal. Nous n'avons obtenu aucune informations sur les taux des impôts indirects en France, en Italie et au Luxembourg, et les données de ces pays ont dû être complétées à l'aide d'autres sources.

1.5 Structure de ce compte-rendu

Ce compte-rendu est divisé en chapitres. Le Chapitre 1, qui constitue cette introduction, définit la manière dont nous avons procédé. Le Chapitre 2 présente les informations demandées, celles que nous avons obtenues et des observations sur la qualité de celles-ci. Le Chapitre 3 décrit les effets des taux minimum dans les états membres. Le Chapitre 4 décrit les effets généralisés des taux réellement imposés. Le Chapitre 5 concerne le trafic transfrontalier en général. Le Chapitre 6 présente l'activité transfrontalière au Royaume-Uni. Le Chapitre 7 concerne la Suède. Le Chapitre 8 étudie le Danemark. Le Chapitre 9 décrit l'évolution de la consommation des diverses boissons. Le Chapitre 10 présente les raisons de ces tendances. Le Chapitre 11 commente sur la sensibilité par rapport aux prix des boissons. Le Chapitre 12 présente un modèle de « Que se produirait-il dans un tel cas ? » décrivant ce qui se passerait si les taux des impôts indirects étaient prédéfinis. Le Chapitre 13 contient un certain nombre d'autres documents et données techniques.

1.6 Sommaire d'exécution

1.6.1 Introduction

Conformément aux termes de référence de cette étude, nous avons examiné les effets des taux minimum, les effets des taux réellement imposés, l'activité transfrontalière dans les trois états membres, l'évolution de la consommation et les causes de celle-ci, ainsi que la concurrence entre les types de boissons. Nous avons également étudié l'impact sur la consommation en adoptant le même taux pour chaque catégorie de boissons dans tous les états membres.

1.6.2 Taux minimum

Les taux minimum ont eu un certain impact dès qu'ils ont été introduits dans certains états membres. Sept états membres ont dû augmenter leurs taux afin de se conformer au nouveau taux minimum.

Toutefois, le minimum n'a pas changé depuis 1992, si bien qu'il devient moins important chaque année en raison de l'inflation. Afin d'examiner cet impact, nous avons étudié ce qu'il en serait désormais si le taux minimum avait été indexé au taux de l'inflation européen. Il en résulte que quatre états membres pratiquent désormais des taux inférieurs au taux minimum indexé. Nous en concluons que le taux minimum en tant que politique recherchant à harmoniser les taux dans toute l'Union européenne constitue une Directive qui a eu un certain impact en 1993, mais sans l'actualiser il semblerait qu'elle devienne en général inefficace dans sa forme actuelle.

1.6.3 Analyse des taux et consommation

Nous avons analysé les taux réellement imposés au cours des 30 dernières années dans tous les états membres pour chaque type de boisson, puis la consommation sur la même période. Il est impossible de confirmer que les taux influencent directement la consommation puisqu'il y a un certain nombre d'autres facteurs qui pourraient également intervenir. Cependant, en supposant que d'autres facteurs demeurent constants dans le temps, on peut en déduire les premières conclusions.

- En principe, la consommation de bière n'a pas changé avec la variation de la taxe, sauf au Royaume-Uni et en Espagne, alors que la Grèce a enregistré quelques changements.
- Sept états membres n'imposent actuellement aucune taxe sur les vins non pétillants, et il est donc plus difficile de faire des comparaisons générales entre le taux et la consommation. D'autre part, dans les pays où il existe une taxe, la consommation de vin non pétillant n'a en principe pas changé en fonction du taux de taxe.
- Dans tous les états membres pour lesquels nous avons des informations, la consommation de vin pétillant a évolué avec le taux de taxe.
- Dans la plupart des états membres (à l'exception de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg, du Portugal), la consommation des spiritueux varie avec le taux de taxe.
- La consommation de cidre ne change pas avec le taux de taxe.
- La consommation de produits intermédiaires varie avec la fluctuation du taux de taxe dans tous les états membres où nous avons été en mesure de l'identifier et de l'analyser séparément.

1.6.4 Evolution des taux

La caractéristique la plus remarquable est, qu'en 1993, bien des états membres ont énormément augmenté ou abaissé leur taxe sur la bière. L'Italie, l'Espagne, et d'une certaine manière le Danemark, ont subi les plus grands changements. Six états membres ont changé leur taux en 1993, d'une part en raison du nouveau taux minimum et d'autre part en raison du Marché unique. La tendance générale est d'augmenter les taux soit chaque année, soit après quelques années. L'Autriche, l'Allemagne et la Finlande représentent des exceptions notoires à cette tendance : l'Autriche et l'Allemagne ont modifié leur taux de taxe une seule fois pendant les 30 dernières années. La Finlande a eu une taxe *ad valorem* jusqu'en 1994, si bien que la taxe sur la bière a augmenté automatiquement avec l'inflation.

La taxe sur le vin en Irlande révèle les plus grandes variations avec d'importantes augmentations pendant cette période. Il y a une tendance semblable au Royaume-Uni, bien que les hausses ne soient pas si marquées, suivi de près par les Pays-Bas qui présentent également de fortes hausses de la taxe sur le vin pendant la période. Par ailleurs, l'Autriche, la Belgique et le Danemark n'ont pas bien changé leur taux au cours de cette période. Quatre états membres ont ajusté leur taux en 1993 pour prendre en compte le taux minimum et le Marché unique. La Finlande est de nouveau différente de tous les autres états membres car sa taxe sur le vin représentait un pourcentage du prix de vente pendant la plupart des années en question. Les autres états membres n'ont pas de taxe sur le vin.

La plupart des états membres ont subi une hausse régulière de la taxe sur les spiritueux, bien que l'Italie et la Grèce aient subi des augmentations bien plus fortes au cours des années étudiées.

1.6.5 Activité transfrontalière

On s'attendrait à identifier du commerce transfrontalier et de la contrebande transfrontalière uniquement entre les frontières terrestres ou maritimes qui appliquent des prix très différents. Nous avons identifié une grande différence du taux de taxe dans des états membres voisins entre le Royaume-Uni et la France, entre la Suède et le Danemark, puis entre le Danemark et l'Allemagne. Nous avons examiné plus en détail le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark.

- En matière de revenu annuel perdu avec les achats transfrontaliers, selon les dernières statistiques disponibles, nous remarquons que le Royaume-Uni perd le plus de revenu, soit 400 millions d'euros par an.
- Si nous examinons la contrebande transfrontalière, c'est bien différent. Il existe une forte contrebande au Royaume-Uni, notamment pour la bière, une certaine contrebande avec les spiritueux en Suède, mais aucune contrebande évidente d'alcool au Danemark.
- Nous avons également exprimé les quantités d'alcool acheté entre les frontières en pourcentage de la consommation totale. Le Danemark présente le plus gros problème en pourcentage.
- En terme absolu, le Royaume-Uni perd le plus de revenu chaque année avec le trafic transfrontalier. Par ailleurs, au niveau de la part de marché, le Danemark et la Suède ont un problème bien plus sérieux où environ un quart des spiritueux consommés sont achetés en dehors de leur propre état membre.

1.6.6 Evolution de la consommation

La consommation de bière par personne varie considérablement entre les Etats membres. L'Irlande possédait la consommation de bière la plus élevée et l'Italie la plus faible. La plupart des pays ont connu une hausse de la consommation de bière entre les années 1970-1998. Seuls la Belgique, la France, le Royaume-Uni et le Luxembourg ont subi une baisse de la consommation de bière pendant cette période, et certains pays – notamment la Grèce et le Portugal – ont connu des hausses remarquables de leur consommation.

Comme pour la consommation de bière par personne il existe une variation importante de la consommation de vin par personne dans tous les états membres. La France indiquait la consommation moyenne la plus élevée et le Royaume-Uni la plus faible.

La consommation de spiritueux varie moins que celle de la bière et du vin. Au cours des années 1970-1998 la Grèce présentait la consommation de spiritueux par personne la plus élevée et le Portugal la plus faible. Si on exclut le Portugal de l'analyse, la consommation moyenne a reculé d'environ 7% entre 1970 et 1998.

1.6.7 Les causes de cette évolution

Le PIB réel constitue le facteur le plus déterminant pour influencer la consommation de bière, de vin et de spiritueux. Le niveau du PIB réel semblait influencer fortement la consommation de bière dans 6 pays, la consommation de vin dans 4 pays et la consommation de spiritueux dans 6 pays. La population en âge de boire semblait en particulier influencer largement la consommation de vin et de spiritueux et à un moindre degré la consommation de bière. Le taux de chômage semble jouer également un certain rôle, notamment pour expliquer la consommation de bière et de vin, et à un moindre degré la consommation de spiritueux.

Il y avait moins de variables significatives dans les modèles pour expliquer les variations de consommation. Le PIB apparaissait de nouveau influencer les variations de la consommation des trois boissons, notamment la bière. Les deux autres variables – les variations de la population en âge de boire et les fluctuations du taux de chômage – n'ont pas eu beaucoup d'impact sur les variations de consommation d'aucune boisson.

En analysant les facteurs qui influencent l'évolution de la consommation par personne en âge de boire, le PIB semblerait devenir un facteur dominant pour expliquer ces tendances dans le temps – que les modèles soient spécifiés en taux ou en variation. Le taux de chômage avait l'impact le plus important sur la consommation de bière et de vin. Toutefois, les variations du taux de chômage avaient tout juste un impact sur les variations de la consommation par personne en âge de boire – que légèrement sur la consommation de bière.

1.6.8 Concurrence entre les différents types de boissons

Nous avons examiné le degré de concurrence entre les diverses catégories de boissons alcoolisées.

Nous avons réexaminé les études existantes sur l'élasticité-prix directe de la demande et nous remarquons les points suivants :

- La plupart des études conviennent qu'il existe une relation négative entre le prix direct de diverses boissons alcoolisées et la demande ;
- L'élasticité-prix directe de la demande pour la bière indique le moins de variation avec des estimations reculant entre 0,12 et -0,9459 ;

- L'élasticité-prix directe de la demande pour le vin varie entre 0,2083 et $-1,85$;
- L'élasticité-prix directe de la demande pour les spiritueux varie le plus, avec des estimations se situant entre 0,16 et $-2,03$.

Les résultats essentiels des études qui comportaient une estimation des élasticités-prix croisées sont comme suit :

- Les élasticités-prix croisées de la demande pour la bière vont de 0,84 à $-1,57$ par rapport au vin et de 0,59 à $-0,92$ par rapport aux spiritueux ;
- Les élasticités-prix croisées de la demande pour le vin vont de 0,35 à $-0,73$ par rapport à la bière et de 0,94 à $-0,95$ par rapport aux spiritueux ;
- Les élasticités-prix croisées de la demande pour les spiritueux vont de 0,67 à $-0,62$ par rapport à la bière et de 2,063 à $-0,90$ par rapport au vin.

Outre l'examen des documents existants, nous avons pensé à fournir des estimations des élasticités-prix croisées pour nous informer sur l'importance de la concurrence entre les boissons. Au cours de nos recherches, nous avons réalisé qu'il s'agissait d'un travail laborieux pour plusieurs raisons. Les données sur les prix des boissons alcoolisées sont très limitées dans la plupart des Etats membres et/ou leur qualité ne permet pas de produire des estimations suffisamment fiables sur les élasticités-prix croisées de l'alcool.

D'autre part, il existe tout un spectre de facteurs qui influencent la consommation de boissons alcoolisées et leur alternance par les consommateurs. Par exemple, le comportement des consommateurs qui consomment du vin peut changer dans le temps provoquant ainsi une hausse de la consommation de vin aux dépens d'autres boissons. Par conséquent, dans bien des cas, l'alternance avec le vin ne dépend pas de son prix par rapport aux autres boissons, autrement dit, cette mutation se produirait même si les prix relatifs restaient stables dans le temps. Puisque que les goûts des consommateurs peuvent jouer un rôle essentiel en influençant l'alternance des boissons, il est extrêmement difficile d'estimer l'impact des prix sur la consommation.

Malgré ces difficultés, pour les pays où il existait suffisamment d'informations sur les prix (Belgique, Allemagne, Irlande et Royaume-Uni) nous avons estimé les élasticités-prix directes et croisées. Nous avons aussi pu estimer les élasticités-prix directes pour la bière en Autriche, le Cognac en France et les spiritueux aux Pays-Bas. En général, nous avons observé que nos estimations des élasticités-prix directes et croisées correspondaient à celles trouvées dans les rapports existants. La majorité des estimations des prix directs étaient négatives et relativement inélastiques. Les élasticités à court terme et à long terme étaient souvent inférieures à un. Un peu moins de la moitié des élasticités-prix croisées estimées étaient positives, indiquant que ces boissons sont substituables entre elles. Puis, en général, il s'agit encore de résultats relativement inélastiques - la demande pour des boissons alcoolisées ne semble pas dépendre énormément des prix relatifs de l'alcool, à l'exception seulement de la Belgique où la demande pour les spiritueux dépend relativement de la fluctuation du prix du vin.

D'après notre analyse on peut en conclure qu'il n'existe pas de schéma systématique dans aucune études, bien que certain types de boissons soient complémentaires ou substituables entre eux. Il en est également de même pour la majorité des cas où les élasticités-prix croisées estimées entre les boissons démontrent un manque de sensibilité au prix des boissons alcoolisées. La demande de boissons alcoolisées ne semblerait pas dépendre énormément des prix relatifs de l'alcool.

1.6.9 Que se produirait-il dans un tel cas ?

D'après un certain nombre d'hypothèses, et à l'aide d'une élasticité-prix élevée et faible, nous avons calculé la réaction de la consommation si les taux étaient fixés à un niveau commun prédéterminé dans toute la Communauté. Voici trois exemples de taux communs.

Adopter des taux minimum, indexés au taux de l'inflation européenne :

- Les spiritueux seraient largement avantagés par l'adoption des taux minimum – notamment dans le cas des pays nordiques, mais également le Royaume-Uni et l'Irlande ;
- Dans l'hypothèse d'une élasticité-prix relativement élevée, la hausse de la consommation de spiritueux est supérieure à celle identifiée dans l'hypothèse d'une l'élasticité-prix croisée plus modérée ;
- Dans le cas d'une élasticité-prix élevée, la bière et le vin deviendraient les principaux perdants – la consommation de vin reculerait énormément dans les pays nordiques, alors que la consommation de bière diminuerait en Allemagne, en Belgique, en France et au Luxembourg.

Adopter des taux cibles indexés :

- Dans le cas d'une faible élasticité, la consommation de vin non pétillant et pétillant augmenterait considérablement au Royaume-Uni, en Irlande et au Danemark. Nous n'avons pas modélisé l'impact sur les pays avec des taux nuls, mais il est fort possible que la consommation de vin reculerait dans ces pays bien qu'il soit difficile d'évaluer son ampleur. La consommation de spiritueux au Danemark, en Finlande et en Suède augmenterait de près de 50 % ou plus - la consommation de l'Autriche, du Luxembourg, de l'Italie et du Portugal reculerait de près de 30 % ou plus. La consommation de bière augmenterait considérablement en Finlande, au Royaume-Uni et en Irlande.
- Les résultats avec l'hypothèse d'une élasticité élevée sont mitigés. La consommation de spiritueux dans les pays nordiques serait de nouveau fortement avantagée, mais leur consommation de vin reculerait également. La consommation de bière en Autriche, Finlande et Italie enregistrerait en revanche la plus grande hausse.

Adopter un taux moyen par catégorie de boisson :

- Les résultats obtenus au niveau du schéma et de la taille sont semblables à ceux de l'hypothèse du taux cible. Les pays les plus avantagés par un taux de taxe moyen seraient les pays nordiques, le Royaume-Uni et l'Irlande, notamment pour la consommation de spiritueux et de bière. Seuls les pays d'Europe du sud connaîtraient un déclin de la consommation. Les pays appliquant une taxe faible sur le vin non pétillant ne subiraient aucune pertes importantes puisque le taux moyen est légèrement supérieur à zéro.